

Des devoirs réciproques entre

le Clergé et les Laïques

Comme dans toutes les universités, la préséance sur les autres facultés est donnée à celle de théologie, aussi la fonction d'un théologien, le ministère de l'Évangile, est un emploi auquel tout membre de la société doit de la déférence et du respect; et qui plus est, tout ecclésiastique qui s'acquitte de son devoir comme il doit, peut prétendre à juste titre, à l'amour et à l'affection aussi bien qu'à la vénération du public. Je sens que dans cet endroit bien des gens soupçonneront peut être ma sincérité et seront prêts à me dire, que si mon dessein eut été de procurer au clergé la faveur ou l'affection des laïques, je l'aurois mis dans un autre jour que je n'ay fait. Pour écarter ce soupçon, je prie mon lecteur de se ressouvenir, que pour juger impartialement, il faut que nous voyions les choses de tous les costés, et que tous les hommes doivent être considérés sous deux faces différentes.

Premièrement quant à leur occupation, quant à l'état de vie que le choix ou la nécessité leur a fait prendre, et ici nous devons envisager l'utilité et la dignité de leurs vocations, leur capacité, avec toutes les qualités requises pour l'exercice ou l'exécution de leurs fonctions. Dans cette veüe nous ne regardons point les personnes elles mesmes, mais seulement les services qu'elles peuvent rendre au public dans le besoin; et elles ne sont considérées que comme parties ou membres de la société.

Secondement, toute personne doit être considérée comme un individu entier, [82 v°] comme une machine surprenante, douée de la pensée et d'une volonté indépendante de quoy que ce soit de visible au dehors. Dans cette veüe nous la regardons comme un être nécessaire, sujet à la faim et à la soif, et ayant plusieurs passions à satisfaire; et en mesme temps, comme un vaste composé, un petit monde, avec une souveraineté et une cour de judicature en dedans de luy mesme, ayant à songer à sa propre conservation et à un bien être privé, tout à fait séparé du bien du public.

Les hommes sont naturellement des créatures remplies d'amour propre, indomptables et opiniâtres; ce qui les rend sociables, c'est la nécessité, et leur conviction d'avoir besoin du secours les uns des autres pour se rendre la vie douce et agréable; et ce qui fait que ce secours est donné volontairement et constamment, ce sont les gains ou le profit qui reviennent à l'industrie des services qu'elle rend aux autres; ces gains dans une société bien ordonnée, mettent en état tous ceux qui en quelque chose rendent service au public, de se procurer l'assistance des autres dans d'autres cas. Et comme toutes les commodités et les principales douceurs de la vie dépendent beaucoup du travail et des services des autres, celui qui peut s'en procurer le plus, passe dans le monde pour le plus heureux.

L'utilité de mettre tout le genre humain sous ces deux points de veüe, paroitra bientôt, si nous consultons seulement nostre propre expérience, et remarquons ce à quoy la nature humaine semble le plus incliner. Tout le monde convient que le bien de la société entière ou de sa plus grande partie, doit être préféré aux avantages des personnes privées; cependant un chacun peut trouver qu'il s'aime mieux qu'il ne fait tout le reste du genre humain; et mesme on nous apprend à penser ainsi dès nostre enfance. La première chose que

nos nourrisse nous commandent, c'est de prendre garde à nous ; nous recevons un million de fois le mesme avertissement de nos pères et mères, de nos précepteurs, et de tous ceux qui sont chargés de nostre éducation. Aussitost que nous confions de l'argent à des enfants, nous leur enseignons de le conserver. Quand de jeunes gens parlent de se marier, nous leur commandons de songer à une fortune; [83 r°] et nous les blavons s'ils la dédaignent. Un père prudent peut donner des avis à son fils contre la poltronnerie, la fraude, on contre l'avarice sordide, parce que ces vices rendent les hommes méprisables dans le monde; mais jamais il ne luy commandera de dissiper son argent, ou d'oublier sa propre sureté.

Tous les hommes sont instruits à chercher leurs avantages, à se deffendre contre l'injustice et l'oppression et à ne point négliger leurs biens, leur dignité ou leur réputation dans le monde. C'est ce qui s'appelle prudence humaine; et tous les vols héroïques d'amour et d'amitié, l'enthousiasme de se sacrifier pour le public, et le mépris de la mort à un certain point, sont regardés comme des notions romanesques, propres seulement pour la chevalerie errante, et excitent la risée de ceux qui connoissent le mieux le monde. Un honneste homme souhaittera sans doute que ses enfants puissent estre serviabes dans leur génération, et se distinguent par estre utiles à leur païs; et il le peut souhaiter sincèrement pour l'amour de son païs, pour l'amour d'eux, et pour le sien; mais quand il est à consulter quelle profession ou quel employ il leur fera prendre, ce à quoy il regarde, c'est de leur procurer une subsistance aisée, son principal objet est leur bien estre, et un bon établissement, avec peu d'égard au public.

L'histoire et l'expérience nous apprennent, qu'en conséquence des maximes de cette sagesse mondaine, la pluspart des hommes dans tous les siècles se sont envisagés dans le second point de veüe, et qu'un chacun regarde sa chère personne comme un individu, sinon un estre indépendant, qu'il est obligé de satisfaire de toutes façons, et de soigner, oubliant fort souvent qu'il est membre de la société. Les hommes ne sçauroient s'empescher de penser que leur employ et la dignité qui y est attachée, sont autant à eux que leurs qualités personnelles et les traits de leur visage; c'est pourquoy généralement ils convertissent tout le produit, la splendeur, l'autorité, et tous les profits et émoluments qui reviennent de l'un et de l'autre, à leur propre usage et avantage privé; et de plus s'estiment de fort honnestes gens, s'il n'entreprennent point d'en tirer plus, que la coutume, ordinaire, la décence, ou les loix ne permettent.

[83 v°] Nous devons donc distinguer entre le but d'un employ dans son origine, et ce qu'il peut estre devenu par dégénération; entre l'utilité réelle et le mérite d'une vocation, et l'abus qu'on peut en faire. Ainsi toutes les fois qu'on objectera que les laïques ne peuvent avoir de raison, ni mesme le moindre motif d'aimer et d'estimer messieurs du clergé, après la manière dont je les ay dépeints pendant six chapitres de suite, je répondray que s'ils n'avoient rien d'autre que leurs défauts, cela est vray; mais qu'on en peut dire autant de toutes les professions, quand on les regarde du mauvais costé.

Pouvons nous approuver un avocat qui, parce qu'il est mécontent du payement, négligera une cause où il y va de tout vostre bien estre, ou peut estre de la vie d'un innocent; ou un médecin qui par la mesme raison vous abandonnera à vous mesme dans une maladie très dangereuse, et vous laissera mourir plustost que de sacrifier son avarice ou son orgeüil? C'est néanmoins ce qui se fait souvent, et principalement par les plus distingués dans l'une et l'autre profession.

Point de joie parfaite, et rien de complet sur la terre. Les meilleurs choses ont leurs tares et leurs inconvénients. Il y a eu desive.vec du pain. Mais tout ce que la nécessité des affaires humaines exige, la société ne sçauroit s'en passer, quoiqu'il ait ses défauts. Une armée des meilleurs soldats du monde ne sert à rien, sans un bon général; cependant combien de généraux a t'on vû, qui, étant dégoûtés ont laissé leur païs exposé au plus pressant danger, et ont combattu contre luy. Mais aussi d'un autre costé, combien souvent un général a t'il sauvé son païs d'une ruine entière, dans les circonstances les plus critiques? Les avocats et les médecins pareillement sont d'une grande utilité au public; plusieurs cas rendus embrouillés par des fourberies infames sont par d'habiles plaideurs mis dans leur vray jour en faveur de la justice et de la probité; les biens des veuves et des orphelins sont souvent recouverts par la vigilance et la pénétration d'un conseil expert, et enlevés des mains d'un usurpateur puissant, sans quoy ils auroient été perdus pour jamais. Alors l'avocat n'est il pas un sauveur? De mesme les plus dangereuses maladies sont journellement guéries par un médecin qui a de la sagacité et [84 r°] et de l'expérience, lesquelles sans son secours seroient, en toute vraysemblance humaine, devenües mortelles. Quand cela arrive sur un commerçant fameux et industriel dans un temps où sa mort auroit été la ruine d'un grand nombre de familles qu'il fait subsister, ou sur un homme dont la vie devient dans la suite avantageuse au public d'une manière extraordinaire, quelle bénédiction ne donne t'on pas au médecin qui l'a tiré d'affaire, n'est il pas alors un homme divin?

Mais si la santé et les biens nous sont chers dans le court espace de cette vie, nous devons encore plus songer à l'avenir, qui durera toujours. Peu de gens ont assez de loisirs et d'habileté pour lire et examiner l'écriture comme ils doivent, et pour l'entendre parfaitement; et tous n'ont pas la connoissance suffisante pour travailler à leur salut. Il est nécessaire que le vice soit continuellement attaqué, et les pécheurs, censurés; et à peine y a t'il un chrétien assez soigneux de son devoir, pour n'avoir jamais besoin d'avertissement et d'estre exhorté quelquefois à la vraye piété et aux bonnes actions. La multitude grossière doit estre instruite de l'énormité du péché, et ceux sur qui l'amour de Dieu a peu de pouvoir, et les joyes du Paradis ne font point impression, doivent estre détournés de faire mal par les terreurs de l'enfer. Pour cette mission, nulle vocation ou profession n'est aussi généralement utile à une nation chrétienne que le ministère de l'Évangile; et nul ordre d'hommes plus absolument nécessaire que les guides spirituels, pour nous conduire et encourager dans le sentier difficile de la vertu, et pour nous montrer le chemin du bonheur éternel.

Quelques personnes s'étonneront, que j'ay été si long à leur dire ce dont peu de gens doutent, que la fonction des théologiens mérite le plus grand respect, et est, en dignité, supérieure à toutes les autres professions. Mais je prie ces juges superficiels de considérer que ce n'est pas cela seulement que j'ay eu en veüe. Je sçavois fort bien ce que j'avois dit dans les chapitres précédents contre le clergé; et combien j'avois taché de démontrer, qu'aussitost après le temps des apostres, le saint ordre, établi par ces véritables théologiens [84 v°], dégénéra de sa glorieuse origine, et que messieurs du clergé chrétien, quand une fois le ministère de l'Évangile devint une vocation publique, un employ dans lequel les hommes étoient élevés pour se procurer une subsistance, imitèrent bientost les exemples qu'ils avoient devant eux, se conduisirent comme les autres prestres, et s'appliquants plus à leur avantage temporel qu'au bien spirituel des autres,

firent servir leur sainte fonction, contre son institution, à leur propre grandeur et autorité personnelle, à d'autres veües mondaines, et souvent aux plus détestables desseins.

Je sçavois, dis je, fort bien cela, et comme j'étois en mesme temps très assuré dans ma conscience de ne l'avoir point fait par envie de rendre le clergé odieux, je n'ay pas voulu qu'il en restat le moindre soupçon; c'est pourquoy j'ay été forcé, afin d'éviter une imputation que je ne mérite pas, de fouïller dans la nature humaine et dans l'origine de la société elle mesme plus avant que je n'aurois fait; et pour qu'un chacun connoissant ce qui se passe dans son sein puisse estre convaincu, que je n'ay rien dit du clergé, qui ne doive s'attendre de tout le genre humain dans les mesmes circonstances et tentations.

Nous voyons que tout le monde songe principalement à soy; Que ceux de la mesme profession souvent se réunissent et se forment en compagnies et sociétés, pour consulter sur l'avantage, sur l'intérêt général et le bien estre de leur profession, afin de se la rendre à eux mesmes aussi profitable et honorable qu'il est possible; Que, quoique le bien public soit le spécieux prétexte de l'érection de ces compagnies, ce à quoy butent principalement ceux qui les gouvernent ou les dirigent, est, après leur intérêt privé, le profit et avantage de la compagnie particulière à laquelle ils tiennent; Qu'il est manifeste que les souverains n'ignorent pas cela, par les restrictions usitées, quand ils accordent à quelque communauté le privilège de faire des loix et des règlements à sa fantaisie; lequel est toujours donné sous la condition expresse qu'elle n'en fera aucuns qui heurtent le moins de monde les loix du país, précaution qu'on ne prendroit point, s'il n'y [85 r°] avoit du danger.

Ceux qui sont au fait du monde, sçavent que dans tout métier et dans toute profession il y a une part mystérieuse, avantageuse seulement à ceux qui en sont, et qui plus est, absolument inutile, si elle n'est préjudiciable au reste de la société. C'est pourquoi tout marchand a sa marque, qu'il luy est permis de tenir secrette; chercher à la découvrir, ou seulement paroître curieux de la sçavoir, est grossier et ridicule. La valeur intrinsèque et le premier prix des choses, est ce que tous les vendeurs cachent avec le dernier soin aux acheteurs.

Si le pouvoir spirituel du clergé est dans l'estime du vulgaire, un peu plus grand qu'il n'est réellement, c'est un trait héroïque de probité dans un ecclésiastique, d'y renoncer pour luy mesme; mais si un évesque alloit instruire de cela les laïques et les détromper, il est fort naturel d'imaginer que, quoique cela ne put faire de tort à la religion elle mesme, le reste du clergé en auroit du ressentiment. A juger des autres par nous mesmes, nous ne sçaurions penser qu'il soit agréable à aucune profession de voir ses mystères révélés. Un pauvre a pour un sol autant de thériaque de Venise qu'il luy en faut pour faire deux boles, qui couteront à un sénateur un écu, si un médecin les luy ordonne. Cela est très vray, et quand il seroit divulgué, ne porteroit le moindre préjudice à la santé de qui que ce soit. Cependant personne n'attend de l'apprendre d'un apoticaire; et je suis trompé si toute la compagnie n'appelleroit pas un faux frère quelqu'un de leur communauté qui en avertiroit le public, surtout si c'étoit après s'estre fait médecin.

Et quant au crédit et à la dignité des employes, bien que ceux qui les remplissent se soient étrangement écartés de la première institution, néanmoins, nous voyons qu'ils sont toujours passionnés de conserver, mesme quand il n'est plus question de la chose, si non la réputation, du moins le nom de leur honorable origine. Les grands hommes de l'ancienne Rome, prenoient sous leur protection des citoyens inférieurs. Ils

plaidoient leur [85 v°] cause devant le Sénat, s'il en étoit besoin, et les assistoient en toute occasion de leur avis, de leur autorité, de leur éloquence, et souvent de leur bourse. Ceux qui jouissoient du bénéfice d'une si généreuse amitié étoient appelés clients, et le nom honorable de patron étoit celui de ces nobles bienfaiteurs. Cette coutume est hors d'usage depuis bien des siècles; et la plaidoirie est de temps immémorial un employ mercenaire, qui s'embrasse pour vivre. Cependant les noms honorables de patron et de clients subsistent encore parmy nos jurisconsultes modernes; et ce n'est pas seulement le consultant habile et l'avocat célèbre qui s'en servent, mais tout petit procureur et écornifleur du barreau a l'impudence d'appeler les pratiques qui luy font gagner son pain, ses clients.

Pourquoy le clergé n'auroit il pas la mesme liberté? Pourquoy ne seroit il pas permis aux cardinaux dans toute la splendeur d'un luxe plein d'ostentation, à l'évesque de Munster à la teste de son armée, ou à tout prince ecclésiastique célébrant le Carnaval en masque, de se nommer les successeurs des apôtres? Et pourquoy le Pape dans tous ses ornements pontificaux, ne seroit il pas appelé successeur de St Pierre, et le serviteur des serviteurs, quand il donne audience aux ambassadeurs ou reçoit en pompe l'adoration d'un prince à genoux, ou le Vicaire du Christ, tandis qu'il prétend à la souveraineté sur tous les royaumes du monde? Il n'y a point de doute qu'ils ne soient tous les successeurs des apostres, en tant que se meslant du ministère et de la promulgation de l'Évangile; et ils ne cesseront jamais de s'en vanter, quand bien mesme dans leurs propres personnes (ce qui est à peine possible) ils deviendroient pires que d'aucuns sont présentement, et que quelques uns ayent encore été.

Les capitaines qui partagèrent la dépouille de la conquête macédonienne, furent les successeurs d'Alexandre, quoique sans hériter de sa valeur et de sa magnanimité. Les artisans les plus méprisables font mention de leurs [86 r°] fondateurs, si cela fait honneur à leur occupation, et n'oublent jamais ce qui s'est pû dire autrefois à la louange de leur vocation. Le jardinier se vante de l'antiquité et de l'innocence de son employ; et quand il est fatigué, il trouve du soulagement à penser comment le père du genre humain gaignoit son pain. Le cardeur de laine est fier de pouvoir nomme un évesque pour l'inventeur de son art; et si vous attaquez un pauvre faiseur de bas sur la bassesse de son métier, il interrompra son ouvrage, quoique mourant de faim, et prendra la peine de vous dire, qu'il peut vous nommer un gentilhomme qui avoit appris à travailler au métier.

Les apostres étant les messagers de Dieu, les gens d'Eglise sont leurs successeurs, et conséquent doivent estre appelés les messagers de Dieu; mais comme le mesme mot, qui en grec signifie messenger, peut pareillement estre traduit par celui d'ambassadeur, veu la vénération deu [*sic*] à ce caractère et à la dignité de leur ordre, ils sont presque tous dans l'opinion qu'au lieu de messagers ils doivent estre appelés ambassadeurs de Dieu; et en toute occasion ils regardent comme leurs amis ceux qui pensent le plus favorablement de l'honneur, du pouvoir spirituel, et de l'autorité de leur profession. Quelle vocation y a t'il parmy les laïques qui n'en fasse autant? Ambassadeur est un terme moderne, et qui ne sonne point mal, on peut fort bien leur en permettre l'usage par politesse, sans entrer trop avant dans sa réelle signification, ou sans les tourmenter sur les conséquences qu'on pourroit tirer de leur prétention à ce titre.

Car quoiqu'un chacun aime à entendre bien parler de la profession à la quelle il est attaché, par amour propre; cependant peu veulent que ce soit à leurs dépens. Si un homme aujourd'huy venoit représenter aux

plus distingués du barreau, la relation primitive entre le patron et le client, cela luy serviroit peu; et s'il faisoit cette représentation pour s'exempter de payer l'honoraire, on luy riroit au nez. Pareillement, alléguer la sagesse spirituelle des apostres, le pouvoir ascendant de leur prédication, et la quantité de miracles qu'ils firent, comme autant de témoignages qui confirmoient la divinité de leur mission; [86 v°] et exigent les mesmes lettres de créance du clergé, cela seroit trouvé déraisonnable.

Cependant dans l'Eglise de Rome, ils n'ont pas tout à fait abandonné ce point; ce qui est évident par leurs fréquentes canonisations, pour insinuer par là que la mesme liberté et le mesme pouvoir des apostres continuent encore parmy leur clergé. Elle n'admet point de saints, qu'il ne soit préalablement connu qu'ils ont fait des miracles ou avant ou après leur mort. Mais comme les preuves en sont toujours faites par des gens dévoués, et remises fort loin, le malheur est qu'elles ne convainquent point leurs adversaires; et tous les Protestants publient ouvertement que ce sont des faussetés.

Le clergé réformé ayant une fois renoncé à un expédient pratiqué depuis si longtemps par l'Eglise, a été forcé de s'en passer; et pour résoudre toutes les objections de cette nature, ces messieurs se contentent de répondre que, quoique Dieu ait appuyé de miracles la première promulgation de l'Evangile, et que les apostres dans tout ce qu'ils ont fait, ayant reçu, à ce dessin, l'influence de son pouvoir immédiat, toutefois il n'a pas plu à la sagesse divine après eux, d'inspirer aucuns de leurs successeurs d'une manière si visible. Il seroit donc trop rigoureux d'attendre d'eux la mesme sainteté qui orna la vie des apostres, la patience exemplaire avec laquelle ils subirent toutes les peines et difficultés pour répandre la foy, leur mépris des honneurs et des richesses, leur fermeté dans la persécution, et leur constance en mourant.

Les ecclésiastiques ne sont point honteux de satisfaire devant le monde tous leurs appétits autant qu'ils peuvent; ils ne refusent point les commodités de l'aisance et du luxe, et montrent autant d'ardeur pour les plaisirs mondains que les laïques. Si nous leur demandions, pourquoy ils ne pratiquent pas plus de mortifications, et ne montrent pas plus de retenue que les laïques, pourquoy il y en a tant parmy eux de hautains, d'avidés, d'enclins à la colère, de violents dans leurs ressentiments, et encore plus de notoirement vicieux, ils nous répondroient sur le champ, Que les bonnes choses de ce monde sont faites pour l'usage de l'homme, et qu'il n'y a précepte divin ny humain qui en interdise la jouissance modérée au clergé plus qu'aux laïques; [87 r°] et quant au reste, que nous devons considérer que les gens d'Eglise sont faits de la mesme paste, et ont la mesme nature corrompue que les autres hommes, qu'ils sont nés avec les mesmes foiblesses, sujets aux mesmes passions, et que conséquemment ils sont exposés aux mesmes tentations.

Et si quelqu'un d'eux étoit coupable de crimes criants, et outrément méchant, il vous assureroit que c'est la plus grande injustice que d'en accuser tout l'ordre. Quant au scandale que de tels exemples pourroient causer, Que ce n'est seulement qu'aux ignorants et aux sots que cela pourroit estre préjudiciable; et que par conséquent tous les gens sages et prudents doivent pour l'amour de la religion elle mesme et pour le bien de la société en général, plustost étouffer et aider à cacher aux yeux du vulgaire les fragilités du clergé, que les publier dans le monde; et qu'après tout, l'opinion générale des Protestants aussi bien que des Papistes, est que le dérèglement d'un ecclésiastique ne rend point son ministère infructueux pour ceux des laïques qui veulent estre gens de bien.

Par ces réponses il est manifeste que messieurs du clergé voudroient insinuer, qu'ils peuvent estre utiles à la société, nonobstant qu'ils soient de méchants hommes; Que tandis qu'ils ne transgressent point les loix ou la décence commune, nous ne devons point trouver à redire à leurs vies; et que si cela leur arrive, nous devons y fermer les yeux, autant qu'il nous est possible. Nous sommes donc dans nostre tort de vouloir plus de mérite intrinsèque, plus de vertu, plus de renoncement au soy mesme dans le clergé que nous n'attendons d'en trouver dans les laïques. C'est une erreur pareillement d'imaginer que l'imposition des mains ou quelqu'autre cérémonie infuse la sainteté à un ecclésiastique, ou rende l'invocation du St Esprit efficace sur un mauvais prestre. C'est attribuer aux rites et aux cérémonies une plus grande vertu et efficacité, que nous n'en trouvons réellement dans les sacrements mesme de Christ, qui sont souvent administrés à des gens qui deviennent les plus grands scélérats; autrement comment des hommes [87 v°] qui ont approché du St Sacrement de la Cène, pourroient ils estre parjures ou adultères; ou devenir voleurs et assassins, après avoir été baptisés?

St Cyprien, à la vérité, dans sa lettre à Pupianus, soutient avec chaleur^A, *Que soupçonner un prestre d'estre pollüé, c'est juger Dieu, et révoquer en doute le témoignage de Christ qui l'a ordonné*. Mais avec la permission de ce Père, je ne seray pas de son opinion; car quelque soit l'excellence que les ecclésiastiques reçoivent par l'ordination, l'expérience nous apprend qu'elle ne les garantit pas toujours de commettre les plus grands crimes; qu'ils n'en sont pas moins avides, ni moins envieux et médisants; et qu'ils haïssent plus sottement que les laïques. Les moines et religieux sont remarquables pour leur dissolution; et les évêques de Rome ont été fameux pour leur luxure^B il y a si longtemps qu'Ammian Marcellin la leur reprocha de son vivant^C. Plusieurs gens d'Eglise ont été yvrognes; et pour ce qui est de leur cruauté, lorsqu'il a été en leur pouvoir de l'exercer, elle a de beaucoup surpassé celle de toute autre profession.

Du temps de St Louïs, quand le clergé avoit le pouvoir de vie et de mort sur ses vassaux, le chapitre de Paris fit mettre en prison tous les habitants de Chatenay, où manquant des nécessités de la vie, ils furent en danger de mourir de faim ; et plusieurs effectivement moururent soit par famine, soit par les incommodités qu'il souffroient de la chaleur dans un lieu à peine capable de les contenir. Il est incroyable, ce que les Maures, les Juifs, les Payens ont souffert du clergé de Rome, en Espagne, en Portugal, et en Amérique; pour ne rien dire des assassinats, des meurtres publiques, et des massacres particuliers dont il a été capable, sous prétexte de défendre l'orthodoxie, envers des laïques chrétiens, humbles et crédules.

En r'ouvrant toutes ces playes, je n'ay d'autre dessein que de convaincre le lecteur, que les gens d'Eglise sont hommes comme les autres, ny meilleurs ny pires que les laïques; et que ce n'est que la crainte et la superstition [88 r°] qui pour les raisons cy dessus mentionnées E, font que le vulgaire a meilleure opinion de leur sainteté, et se repose sur leur crédit au ciel et sur leur pouvoir spirituel avec plus de confiance, qu'ils ne méritent. Cette estime outrée du mérite personnel du clergé est l'occasion d'un double mal; d'un costé, elle fait que les laïques attendent beaucoup plus de luy, qu'il ne veut ou n'est capable de faire; et de l'autre, elle engage le clergé, aux dépens de la tranquillité publique, à suivre ses veües privées avec plus de licence qu'il n'est permis à toute autre vocation.

Il n'y a point parmi les laïques de sujet quelque'élevé qu'il soit, du quel on n'exige soumission et obéissance aux loix et à l'autorité supreme; parce que nous ne croyons pas que quelqu'un soit si vertueux ou

honneste homme, que l'ambition, l'avarice, ou quelque autre passion ne puissent l'induire à préférer son avantage propre et privé à celui du public, sans justice et sans modération. La raison et l'expérience nous apprennent que nous ne devons pas juger pus favorablement de messieurs du clergé. Cependant leur beau dehors et leurs prétextes plausibles nous en imposent, et nous empeschent de bien distinguer entre cette partie de leur fonction, qui consiste à nous estre utile pour obtenir le bonheur éternel, et cette autre partie qu'ils employent à leur intérêt temporel; la quelle distinction est néantmoins fort nécessaire; car si dans un sens mystique ils sont les successeurs des apotres quant à la première partie, ils sont plus visiblement les successeurs des prestres Juifs et Payens quant à la seconde. Il n'y a ny forme ny couleur d'habit, ny maintien extérieur de modestie, auxquels soit attachée quelque sainteté. Une mine grave cache souvent un cœur voluptueux; et un homme peut estre aussi méchant avec une contenance empesée et un visage austère et renfrogné, qu'avec l'air le plus scélérat.

La vertu est rare partout, et un homme bien élevé peut autant manquer de probité que le païsan le plus grossier. Les crocheteurs et les charretiers sont censés la partie la plus rustre et la moins civilisée de la nation ; [88 v°] leur opposé et la partie la plus polie sont les courtisans ; cependant je ne croy pas qu'il y ait plus de religion dans une centaine des uns qu'il n'y en a dans une centaine des autres. Je suis fort éloigné de penser que les laïques vaillent mieux que les ecclésiastiques ; toutefois les uns doivent estre aussi dépendants du gouvernement que les autres, et aucun d'eux n'avoir de privilège ou d'immunité pour faire le moindre tort au tout. Tous les employes légitimes se ressemblent quant à la justice et à la probité qu'on doit y avoir, et si dans quelque vocation les hommes sont pires en général qu'ils ne sont dans d'autres, ce n'est que parce qu'ils y ont une plus grande facilité de l'estre avec impunité. L'orgüeil et l'ambition sont tellement empreintes dans nostre nature, qu'il n'y a pas de profession ou de communauté d'hommes, qui ne voulut dominer et ne tyannisat tout le reste, si elle le pouvoit.

La raison pourquoy nous appréhendons les usurpations du clergé, plus que celles de toute autre profession, c'est qu'il en a davantage les facilités, et qu'on s'en méfie moins. Quand un homme a le pouvoir de haranguer la multitude lorsqu'il lui plait, et que c'est un crime de l'interrompre, il est dangereux qu'il aye la liberté de luy dire tout ce qu'il veut, sans estre exposé à en rendre compte. Les avocats et les médecins deviennent souvent fort à charge à une famille; mais nous n'envoyons jamais chercher de médecins que quand nous sommes malades; et tandis que Dieu nous donne la santé, nous n'avons point affaire d'eux. On ne fait usage pareillement des avocats que dans l'occasion, et bien des gens parviennent heureusement à un grand age, sans en avoir jamais employé aucun. Mais soit que nous soyons malades ou en santé, que nous vivions en paix ou en discorde, la correspondance entre les ecclésiastiques et les laïques est continuelle. Car outre leur charge d'officier tous les jours au service divin, nous ne pouvons rien faire d'important sans eux, et ils nous assistent dans tous les étages de la vie; aussitost que sommes nés, ils viennent nous baptiser; et quand la nourrisse a rempli ses soins auprès de nous, et que nous pouvons nous aider, ces messieurs demandent [89 r°] à se charger de notre éducation, jusqu'à ce que nous soyons hommes. La première chose alors à quoy l'on pense, c'est à un mariage que nous ne sçaurions contracter sans eux. Dans la maladie ils viennent nous consoler, et prétendent avoir le droit d'examiner nos consciences quand nous sommes en santé. Ils nous visitent toujours au lit de la mort, mesme lorsque les médecins nous ont abandonnés ; et après

que nous avons pris congé d'eux et de tout le monde, ils ne nous quittent point qu'ils ne nous ayent vus dans le tombeau.

Quand, toutes ces choses murement considérées, les ecclésiastiques sont soigneusement empêchés de faire du mal à la société, et que le public est de toutes façons en garde contre eux, comme s'ils étoient les plus méchants de tous les hommes, je ne voudrais pas qu'ils fussent privés des douceurs de la vie, et je croy qu'ils doivent fréquenter le monde ainsi que les laïques. Mais afin que personne d'impartial ne puisse plus avoir la moindre raison de soupçonner ma sincérité, et pour montrer mes sentiments par rapport aux devoirs réciproques dont je traite, sans estre dogmatique, je vais développer ma pensée dans l'exemple suivant.

Je ne croy pas qu'il soit aisé de nommer une grande ville mieux gouvernée que celle d'Amsterdam (je demande en grâce, point de prévention contre le nom). La conduite qui s'y tient réciproquement entre le clergé national et les laïques est fort louable. Dans le salaire des ministres, il y a une parfaite égalité. Ils ont autour de deux cent livres sterlin par an chacun, qui, sans qu'ils ayent la peine de les demander, leur sont envoyés chez eux par quartier de la manière la plus honneste; outre cela la Compagnie des Indes Orientales leur fait chaque année un présent d'épices. A peine y a t'il un ministre qui ne soit en étroite liaison avec deux, trois ou davantage, familles des sénateurs, où il est toujours bien venu et traité avec la mesme déférence qu'ils ont les uns pour les autres. Dans tous les repas solennels cet ecclésiastique a sa place à leur table; il partage avec eux la pluspart de leurs amusements, et les plaisirs délicats de la vie dont peut jouir un amy qui n'habite pas toujours sous le mesme toit.

[89 v°] La multitude a un grand respect pour ces ministres; dans le commun du peuple on traite de brutalité, de ne point leur oter son chapeau, et mesme ceux qui ne sont pas de l'Eglise publique n'y manquent guères; et cela est d'autant plus remarquable dans un païs où le vulgaire est plus renommé par son intelligence pour ses intérêts que par sa civilité. Estre un ministre de l'Eglise publique à Amsterdam, est le plus haut poste parmy les Presbytériens où un théologien hollandais puisse arriver; et on le regarde comme si considérable que, quoiqu'il n'ait pas un sol, s'il épouse une fille riche de huit ou dix milles livres sterlin, on compte que le party est proportionné. On paye des pensions honnestes à leurs veuves, tant qu'elles le demeurent; et leurs enfants ont la pluspart des offices et places lucratives qui sont à la disposition du magistrat; du moins, à mérite égal, ils sont généralement préférés à tous les autres.

Ce que l'on attend de ces messieurs en retour, c'est une conduite grave, et l'exercice solennel de leur fonction; de ne se mesler nullement des affaires d'Etat, et de paroître autant qu'ils le peuvent, s'intéresser véritablement au gouvernement et au bien publique. Ils sont tous, tant que leur santé le leur permet, obligés de prescher deux fois la semaine, quoique leurs sermons durent communément une heure et demy, et souvent davantage. Veu la grandeur des Eglises et le nombre des auditeurs, la prédication est un office pénible, et seroit presque insoutenable si le plaisir d'estre suivi par une grande multitude, n'aidoit pas, en flattant la foiblesse humaine, à diminuer le fardeau. Il leur est permis de déclamer contre le péché et contre les vices des grands, autant qu'il leur plait, pourvû que ce soit sans désignations personnelles. On ne les voit jamais au cabaret ny au caffé, ce qui contribue infiniment à la vénération que le vulgaire a pour eux, et plus, qu'aucun clergé ne pourroit croire, à moins de l'avoir éprouvé.

Pour n'estre pas ennuyeux, j'ay omis diverses marques d'estime et d'amitié qu'ils reçoivent à la naissance de leurs enfants, et en d'autres occasions ; mais il faut en rapporter une des plus remarquables. Dans les réjouissances publiques, lorsque l'on fait des feux de joye pour la paix ou pour quelque victoire, le magistrat [90 r°] envoie à chaque ministre une quantité honneste de vin ; et le soir un certain nombre de barils remplis de poix et d'autres matières combustiblesⁱⁱ est dressé sur un échaffaut devant leur porte et allumé aux dépens du public, de mesme que devant les maisons des officiers de distinction et des magistrats eux mesmes. Par là le peuple a le plaisir de penser que le gouvernement a une aussi grande confiance aux prières et à la piété du clergé, qu'il en a à la conduite et à la bravoure des commandants ; et que le clergé participe à la joye publique, et ne forme de souhaits que pour le bien commun.

Ils sont Calvinistes, et conséquemment Presbytériens, lesquels sont tous égaux sans prééminence ou subordinationⁱⁱⁱ. Je me suis déjà déclaré pour l'épiscopat dans le troisième chapitre, et je ne diray rien de plus sur ce point. Ce que j'observe présentement concerne l'harmonie entre le clergé et les laïques, et la conduite réciproque des uns avec les autres ; et je ne la recommande qu'autant qu'elle peut intéresser nostre clergé inférieur, et ne blesse en rien nostre constitution et le gouvernement de l'Eglise établi par la loy. Quant aux évesques je suis d'avis qu'on ait pour eux tout le respect et toute la déférence qui leur sont deus en qualité de premiers membres de la chambre honorable où ils ont séance ; mais la place qu'ils remplissent et la part qu'ils ont dans la législature ne leur appartiennent pas comme gens d'Eglise, mais comme Lords du Parlement par la loy du país, et non par patentes de l'Evangile^{iv}. Je regarde les évéchés eux mesmes comme des places d'honneur et de profit, pour récompenser les ecclésiastiques qui ont du mérite et de la capacité. Leur nombre est fort modique ; par conséquent ce qu'il en coute à une nation comme la nostre, est peu de chose en comparaison du service qu'on en tire pour le progrès de l'érudition^v.

Prescher à Amsterdam, doit estre un travail que tout le monde n'est pas en état de soutenir, mais en rabbattant un peu de cette fatigue dans cette partie de leurs fonctions, je croy que pour le reste, des ministres de l'Evangile doivent estre contents du traitement que j'ay rapporté. Sinon, il est clair qu'ils ont déraisonnablement envie ou de se livrer à l'indolence et au plaisir en général, [90 v°] ou de satisfaire quelque passion prédominante. Et quand nous voyons qu'ils n'ont point en veüe nostre bonheur éternel, qui est la principale partie de leur fonction, tous les arguments qu'ils avancent pour s'arroger du pouvoir, doivent estre suspects. Car plus nous entrerons dans l'examen de leurs spécieux prétextes, plus nous trouverons qu'il tendent tous à augmenter leur grandeur personnelle et leur avantage temporel ; et que ces messieurs ne s'efforcent de mettre le grapin sur les laïques, que pour estre leurs propres juges entièrement indépendants de toute règle et de tout gouvernement, hormis le leur.

C'est ce que la religion ne requiert point du tout. Les censures ecclésiastiques^{vi} sont un tourment perpétuel pour les laïques ; et leur principal usage, outre bouffir les prestres d'orgueüil, est de servir aux gens envieux et méchants, qui ont besoin d'un prétexte pour écraser leurs voisins ; et il arrive rarement que les cours de judicature où président des ecclésiastiques ne soient terribles pour une nation, telle que soit^{vii} leur religion ou tel que soit le gouvernement de l'Eglise. Nous pouvons apprendre que le presbytérat^{viii} n'est pas préférable à l'épiscopat, par l'usage que le clergé de Genève et l'Eglise d'Ecosse ont fait de leur jurisdiction. Un tel pouvoir doit rendre tous les ecclésiastiques, des tyrans ; et feroit le mesme effet sur toute

profession ou communauté d'hommes revêtue d'une autorité indépendante pareille à celle que le clergé prétend. Et je me fierois aussitost, sinon plustost, à l'Inquisition d'Espagne pour la douceur et la modération à punir, qu'à ceux qui sont à la teste des Indépendants^{ix} en Amérique. Car plus les hommes sont obligés d'afficher de vertu et de religion vrayes ou fausses, moins ils sont propres à juger les autres. La raison en est claire ; les hypocrites sont de tous les pécheurs, les plus tentés d'estre cruels, parce qu'ils sont toujours dans l'espérance, que nous jugerons (comme bien des sots font) de la sainteté et de la pureté de leurs cœurs par la haine et la forte aversion qu'ils témoignent extérieurement pour le vice ; ce qui doit les rendre sévères sans miséricorde contre les moindres foiblesses des autres.

Les magistrats civils ne doivent jamais céder leurs faisceaux à aucune [91 r°] profession ou fonction quelconque ; mais garder en leurs mains l'unique pouvoir de punir les crimes, tels qu'ils soient. Nous ne vivons point dans ces jours d'ignorance où personne ne sçavoit lire que les ecclésiastiques. Un gouvernement qui est capable de découvrir les menées secrettes et les complots des hommes d'Etat, doit estre estimé assez sage pour sçavoir ce qui est blasphème ou impiété sans le demander à un prestre ; et lorsque l'immoralité est réprimée et le vice puni par des soins salutaires, la religion ne souffrira jamais de ce que le clergé soit sans pouvoir et sans grandeur mondaine. Si ces messieurs pensent autrement, qu'ils le gardent pour eux ; mais s'ils s'en plaignent, en forme d'appel à la multitude, il faut immédiatement leur fermer la bouche. Quand des hommes péchent par la langue, le premier et le plus doux traitement qu'ils puissent attendre, c'est qu'on leur impose silence, et si d'autres ne profitent pas de cet avertissement, ils doivent estre traittés plus sévèrement.

Quand une fois il est manifeste que messieurs du clergé ne travaillent que pour leurs veües mondaines, nous devons nous garder de les croire. Ils nous diront que sans la liberté de prescher ce qui leur plaît, ils ne sçauraient acquitter leurs consciences, ny remplir leur devoir. Ils nous donneront les exemples de Samüel et de Nathan^x, et d'autres prophètes, et allégueront la noble liberté, la hardiesse convenable avec laquelle ces hommes ne firent point difficulté de réprimander des Roys mesmes. Ils ajouteront, qu'ils parlent de la part de Dieu, comme firent les prophètes ; qu'ils sont les ambassadeurs du Ciel, et qu'en cette qualité ils ne doivent estre limités ou controllés par aucune puissance sur la terre.

Ce sont là des raisons spécieuses, mais avant de nous y rendre, nous devons examiner la vie et les actions du clergé ; et si nous trouvons que la plus grande partie de ceux qui le composent, négligent absolument toutes les branches de leur devoir qui ont quelque rapport au bien des autres ; Qu'il n'y a pas la moindre ressemblance entre la fonction et les personnes du clergé chrétien, et les prophètes de l'ancien testament ; Qu'ils n'ont aucune [91 v°] marque par devers eux pour nous faire imaginer qu'ils sont inspirés par le St Esprit comme l'étoient ceux qu'ils citent pour avoir parlé à des Roys de la part de Dieu, et enfin, Que la plupart d'eux sont entièrement occupés de soins mondains, et songent cent fois plus à leurs aises, à leur plaisir et aux douceurs terrestres, qu'à la cause de Dieu ou de la religion ; si nous trouvons, dis je, tout cela, nous devons estre sourds à leurs prétentions les plus plausibles, et prendre soin de nous mesmes en dépit de toute leur trompeuse éloquence.

Quant à ce qu'ils prétendent estre les ambassadeurs de Dieu, j'en ay déjà parlé ; c'est pourquoy s'ils veulent se gratiffier de ce titre, sans s'attacher à la signiffication du mot, ils le peuvent, mais ils ne doivent

point en tirer des conséquences. Il est permis aux rethoriciens de se servir d'expressions figurées, qui a la rigueur ne devoient pas passer. Mais il est aisé de montrer combien peu les gens d'Eglise ressemblent ou aux apôtres de Christ ou aux ambassadeurs de la terre, sans leur reprocher leur manque de lettres de créance. Les apôtres furent visiblement choisis par nostre Sauveur luy mesme, les gens d'Eglise prennent ce party pour avoir une subsistance ; ceux la dédaignèrent tout pouvoir terrestre, ceux cy courent toujours après, et ne sont jamais plus chagrins que quand on les empesche d'en faire usage. Enfin les apostres renoncèrent volontairement au monde, et la grande plainte des gens d'Eglise est de n'y estre pas assez ^{xi}.

Pour ce qui est des ambassadeurs de la terre, ils ne sont envoyés qu'à des souverains qui sont tout à fait indépendants de celuy qui les envoie. Je ne puis concevoir quel rapport cela a avec le Créateur de l'univers et ses créatures dont l'existence actuelle ^{xii} dépend de son pouvoir conservateur. Il est certain que les princes n'envoyent des ambassadeurs à leurs sujets que quand ils manquent de pouvoir ; c'est pourquoy si les gens d'Eglise s'imaginent estre des ambassadeurs qui nous sont envoyés d'en haut, il faut qu'ils attribuent à l'unique monarque du ciel et de la terre, lequel est extrêmement jaloux de sa gloire et de sa souveraineté, ce qui seroit regardé comme une [92 r°] condescendance inouïe et honteuse dans un Roy de la terre ^{xiii} ; une conduite basse et imprudente qui déshonorerait infailliblement le prince du monde le plus limité et le plus chancelant. Si tout ce qui attaque la gloire et la sagesse de Dieu, est blasphème, que devons nous dire de leurs prétentions ?

Mais pour revenir au sujet de la prédication, je conjure tous les magistrats civils de croire que rien n'est plus destructif de la paix de la société, ou plus dangereux pour le bien estre publique en général, que de laisser impunies les clameurs et l'audace des ecclésiastiques mécontents, quand ils deviennent criminels, et de souffrir patiemment que des hommes qui, par leur fonction doivent appuyer et affermir l'autorité du gouvernement dans tout ce qui ne heurte point la loi de Dieu ou de leur país, le diffament ouvertement, et tachent de le rendre odieux au peuple.

Mais, comme faute de preuves suffisantes, les magistrats ne sont pas toujours en état de convaincre les ecclésiastiques des crimes dont ils sont effectivement coupables, les laïques doivent toujours estre sur leurs gardes contre des prédicateurs, qu'ils sçavent estre irrités. Lorsqu'un gouvernement paroît résolu à sévir contre ce qui tend le moins du monde à la sédition et à la discorde civile, le clergé mécontent apprend à estre prudent dans sa colère, à se servir d'insinuations adroites, à s'ouvrir à son auditoire en termes couverts sur ce qu'il n'ose par crainte d'une juste punition énoncer plus clairement. Dans de telles conjonctures tout bon sujet doit prendre garde à soy, et avertir les autres, sa famille, ses amis, ses voisins, et tous ceux sur qui il a quelque droit, de la précaution avec laquelle ils doivent entendre une telle prédication.

Pour pouvoir profiter des sermons, le devoir d'un chrétien en allant à l'église, est de bannir de son cœur, autant qu'il en est capable, toute envie, jalousie, et vengeance, afin d'y pouvoir porter du moins une disposition propre à recevoir la doctrine de la paix. Si les hommes mettoient bien cela en pratique, ils se trouveroient munis d'une règle certaine par laquelle les moindres capacités seroient en état de juger de l'intégrité de leurs docteurs, et [92 v°] auroient une pierre de touche infaillible pour connoître s'ils ont taché d'établir des sentiments d'union et de concorde parmy leurs auditeurs ; ou en jettant des semences de dissension, de les exciter à la haine et à l'indignation contre quelques uns de leurs voisins. Lorsque ce soin

que je recommande a été bien pris, que chaque personne se r'examine après le sermon ; et si elle se trouve tout à fait calme intérieurement, et son esprit pas plus agité de colère, d'aversion, ou d'autres symptômes d'animosité contre ceux d'opinions différentes ou contre ses supérieurs, en sortant de l'église qu'il ne l'étoit quand elle y est entrée ; le ministre a fait le rosle d'un bon pasteur, et en a agi honnestement avec son troupeau ; et nous pouvons estre persuadés que son discours n'a point eu pour but de détruire ou de mettre en danger le repos publique. Mais si après cette mesme précaution vous sentez dans vostre sein quelque fiel ou mauvaise volonté soit contre le gouvernement, soit contre quelqu'un du ministère, ou contre d'autres avec qui vous ne vous accordez pas ; si vous sentez un désir de vengeance, et que vostre charité pour quelque espèce de gens soit sensiblement affoiblie ; vous pouvez immédiatement, à moins qu'il n'y ait une autre cause visible de vostre changement, en mettre la faute sur vostre prédicateur. C'est luy qui vous a enlevé à Christ, et vous pouvez vous assurer que pour satisfaire quelque passion ou pour favoriser quelque autre veüe mondaine, il a taché de troubler la tranquillité du peuple.

Il y a mille voyes artificieuses, par les quelles des orateurs subtiles peuvent prévenir les hommes, exciter leur pitié, leur colère, leur jalousie, ou toute autre passion qu'ils ont envie, sans parler clairement ; et surtout les théologiens qui ont le vaste champ de l'Ecriture, d'où ils peuvent tirer des passages innombrables qu'ils accommodent et font servir à ce qui leur plait. Avec un tel secours et peu ^{xiv} d'habileté, un prédicateur peut verser dans l'esprit d'auditeurs vulgaires des notions étranges, et les [93 r°] porter ou détourner des choses sans les nommer, ou sans leur dire ouvertement ce qu'il entend ou ce qu'il voudroit.

Nous avons dans l'ancien Testament bien des choses qui s'adessoient seulement aux Juifs, et ne peuvent regarder aucune autre nation. Plusieurs prédictions ^{xv}, comme celles qui annoncoient la destruction de la ville et du temple de Jérusalem, ont été accomplies il y a plusieurs siècles. On en doit dire autant de tout ce qui a été prophétisé concernant la venüe du Messie et de ce qui a rapport à la captivité particulière ^{xvi} et aux autres calamités que les Juifs souffrirent effectivement longtemps avant le christianisme ; cependant il n'y a pas un país dans la chrétienté où toutes ces choses ne soient appliquées journellement aux circonstances présentes et aux gens d'aujourd'huy, ou qu'un ministre ne fasse servir (souvent sans jugement) au but qu'il a en veüe ; et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que d'un commun consentement, cela s'apelle prescher l'Evangile.

Je ne dis pas cela pour y trouver à redire, ny pour retrancher aux ministres l'ancien Testament, ou leur rogner la liberté d'y choisir les textes qu'ils jugent à propos ; mais pour démontrer la nécessité et l'équité de l'avis que je donne, et dont je voudrois que tous les hommes fissent usage en entendant des sermons. Une expression allégorique souvent engage, et prévient en mesme temps les auditeurs en faveur du prédicateur. Il est étonnant combien un auditoire est souvent remué par l'exclamation d'un prophète, ou par quelques mots d'un pseume débités avec emphase, pendant que si on prenoit garde à la liaison ^{xvii}, et que toutes les circonstances fussent examinées, on les trouveroit fort absurdement appliquées. Lorsque les hommes se laisseront entrainer par ces efforts inconsidérés d'imagination, leur fidélité ^{xviii} sera toujours chancelante, et ils seront pervertis avant de songer que le prédicateur a quelque dessein contre la concorde de la société ^{xix}.

Dans toutes les professions les hommes doivent estre bons, ou du moins tacher de l'estre ; et celuy là est fort loin de s'acquitter de son devoir qui peut [93 v°] simplement dire qu'il n'a point fait de mal. Un homme qui est chargé de la cure des ames doit examiner attentivement leurs foiblesses et maladies spirituelles, pour

administrer en conséquence les remèdes propres. Quand un ministre presche à une populace animée, ce n'est pas assez qu'il n'augmente pas leur fureur, son devoir est de les apaiser, et d'employer toute son habileté pour détourner leurs cœurs du mal au quel ils sont portés. Pour en agir prudemment avec un insensé, il faut éviter de faire la moindre mention de la chose qui luy dérange le cerveau. Il est bien surprenant que des hommes de sens violent si souvent une maxime si sage et (quoiqu'aussi souvent avertis) prétendent encore cause d'ignorance dans le fort de leur transgression ^{xx}.

En plusieurs cas il est difficile de convaincre manifestement les hommes de leurs crimes, surtout quand il leur est possible de les cacher, ou seulement de nier leurs mauvaises intentions ; et ils éludent souvent la force d'une juste accusation par des échappatoires que leurs consciences doivent leur reprocher. Il est louable dans un ecclésiastique d'exciter ses auditeurs à l'orthodoxie ; et pareillement on peut prendre dans un sens favorable, qu'il leur commande d'estre en garde contre le schisme et de deffendre l'Eglise. Mais si cela fait que la populace aille abatre en Angleterre un lieu d'assemblée des Non-conformistes ^{xxi}, ou maltraite en Ecosse des gens pour avoir des livres de prière commune ^{xxii}, ou commette quelqu'autre outrage, un ministre de l'Evangile, s'il ne l'approuve pas, ne doit ils pas détromper à la première occasion ses sectateurs abusés, les réprimander, et leur remontrer de la manière la plus sérieuse qu'ils ont mal pris son sens. Mais si instruit de ce qui se passe, il continue du mesme ton contre le péché du schisme, si de plus sa mine gracieuse, et un sourire énergique ^{xxiii}, adressé de fois à autres à ceux qui menent l'affaire en cachette, annoncent sa satisfaction, et que loin de les réprimander, il paroisse récompenser leur zèle par des civilités extraordinaires, alors que devons nous penser d'un tel ministre, ou que peut il dire en sa faveur ? Je serois bien aise de [94 r°] sçavoir quels échappatoires il peut luy rester, quand il est poussé de ceste façon ? J'ay cy devant ^{xxiv} dit un mot d'une victoire remportée par l'Eglise sur l'Etat de Genève ; elle fut le fruit d'un sermon de Calvin F, ce sermon étoit à l'extérieur plein de zèle et de piété, mais en réalité menaçoit les magistrats d'un soulèvement, s'ils ne cédoient à Calvin ce qu'il vouloit. Le gouvernement le sentit bien, craignit le danger, et le clergé gagna son procès.

Exciter une rébellion, est un crime capital dans un sujet tel qu'il soit ; mais qu'un ecclésiastique en soit le promoteur, cela aggrave l'offence. Par les occasions que sa fonction luy procure, on suppose qu'il est toujours en son pouvoir de le faire ; ce qui, outre la trahison, le rend coupable d'un violement de confiance, en pervertissant le but de sa vocation, à ce qu'on en devrait le moins attendre. C'est la mesme chose, qu'un apoticaire qui empoisonne ou qu'un barbier qui coupe la gorge. Par conséquent les loix contre les prédications séditieuses, doivent estre plus sévères et plus étendues qu'elles ne sont dans la plupart des païs. Car quoiqu'il y ait des gens d'Eglise déterminés et audacieux, néantmoins le grand nombre se contient dans les limites des foibles indications et des suggestions éloignées, quand ils appréhendent la punition. Autrement on les verra montrer à découvert leur méchanceté, distiller la calomnie, afficher impudemment la trahison, et ne faire sortir de leurs chaires, qui devoient estre des magasins de conseils salutaires et de consolations spirituelles, ainsi qu'il sortit des vaisseaux trompeurs G d'Annibal, que le poison et la destruction pour renverser un gouvernement qui leur déplait.

Je pourrois pousser cet argument avec encore plus de chaleur, sans contredire ce que j'ay avancé concernant la supériorité et la prééminence de leur profession ; car rien n'est plus faux, que Démasquer la

turpitude d'un ecclésiastique soit un affront pour sa robe^{xxv}. Comme ils ne veulent pas que les crimes les plus odieux, commis par un ecclésiastique puissent jeter le moindre déshonneur sur sa vocation, je ne vois pas pourquoi le punir comme il mérite, sera réputé une ignominie faite à son ordre entier. Quand un pair est mis à mort par les mains viles d'un bourreau, pour un crime dont il est convaincu, personne ne regarde cela comme une indignité faite à l'honorable chambre des Lords.

J'insiste encore une fois sur cecy, Que détruire l'autorité et le pouvoir usurpés [94 v°] par les gens d'Eglise pour leur intérêt temporel, et les punir, quand ils le méritent, ainsi que les autres hommes, cela n'est point incompatible avec le respect sincère et la grande vénération que l'on doit à leur sainte fonction. Il n'y a point de profession ny si utile ny si nécessaire à la société, que la leur^{xxvi} ; toutefois ceux qui en sont, doivent autant d'obéissance et de soumission aux loix et aux magistrats que les charlatans et les bateleurs. Ils sont comme le feu et l'eau, dont on doit faire grand cas et les contenir ; ils sont les meilleurs des serviteurs, mais les plus méchants des maitres, et je voudrois de tout mon cœur que tous les gouvernements traitassent le clergé, comme je traiterois, en ne manquant point de prudence ny de reconnoissance, un médecin qui m'auroit sauvé la vie. Je luy rendrois tous les bons offices qu'il me seroit possible, et en toute occasion il pourroit compter sur mon amitié. Non seulement je le croirois mais je luy obéirois dans tout ce qu'il me conseilleroit par rapport à ma santé. Mais s'il abusoit de ma bonté, je luy ferois sentir son erreur de la manière la plus douce, et si cela ne réussissoit pas, je prendrois patience quelque temps avant de me brouiller avec luy ; mais si après tout cela je le trouvois incorrigible, et qu'il voulut à toute force s'emparer du gouvernement de ma famille, je n'aurois plus d'indulgence pour luy, et à tout événement je luy ferois connoitre que je suis résolu d'estre maitre chez moy.

ⁱ. C'est-à-dire soutenir ou prendre parti pour de façon visible (anglais : «appear hearty for»).

ⁱⁱ. Plus probablement, «des barils ayant contenu de la poix, remplis d'autres matières combustibles» (un vieux baril de poix était fort recherché pour les feux de joie).

ⁱⁱⁱ. il s'agit de la «parité des ministres» ou égalité des pasteurs entre eux ; il n'y a pas d'évêques (lesquels en Angleterre siégeaient de droit à la Chambre des Lords).

^{iv}. La première édition anglaise est légèrement différente «Quant aux évêques, je voudrais qu'on ait pour eux tout le respect et la déférence qui sont dus à l'honorable Chambre dont ils sont membres. Mais le pouvoir qu'avec les autres pairs ils exercent dans la législature ne leur appartient pas comme gens d'Eglise, mais comme Lords faits par le roi, et l'autorité la plus certaine des Lords spirituels est celle qu'ils tiennent de la loi comme Lords temporels.»

^v. Ce passage rappelle l'Utopie de Thomas More, où les prêtres sont peu nombreux.

^{vi}. Peines que l'autorité ecclésiastique peut infliger pour infraction aux lois de l'Eglise. Ce sont principalement, à l'égard des laïcs, la pénitence publique et l'excommunication ; elles n'ont donc guère qu'une portée sociale et presque mondaine, et dans l'Angleterre déjà pluraliste et partiellement laïcisée les évêques ne les emploient plus beaucoup, et parfois vis-à-vis de ceux, membres de la «gentry», qui tenaient à la bonne opinion de leurs voisins. Mais dans les Eglises «puritaines» qui vont être énumérées elles pouvaient être fâcheuses et étaient parfois administrées en matière de doctrine et surtout de mœurs (par les conseils d'«anciens») avec une grande rigidité.

^{vii}. C'est-à-dire quelle que soit.

^{viii}. C'est-à-dire le gouvernement de l'Eglise par des conseils d'«anciens», comme (on va le rappeler) dans les Eglises de Genève, d'Ecosse et dans les Eglises indépendantes (on dira plus tard congrégationalistes) des colonies anglaises d'Amérique.

^{ix}. La première édition anglaise disait «Quakers» et non «Indépendants». De fait les Quakers étaient beaucoup moins nombreux et moins puissants et déjà plus tolérants que les Indépendants (qui sont les principaux «Puritains» d'Amérique).

^x. Ces prophètes surent blâmer les puissants de leur conduite (Samuel réprimanda le roi Saul, I Samuel 15, 10-31, et Nathan le roi David, II Samuel 7, 1-17 et 12, 1-15).

^{xi}. Tout ce passage, depuis «Mais il est aisé de montrer...», est une addition de la seconde édition anglaise. La première disait «Mais pour connaître le peu d'analogie qu'il y a entre l'office de prêtre et celui d'ambassadeur, et combien peu de raison ils ont d'exiger ce nom, il nous suffit de considérer en premier lieu qu'un ambassadeur représente le souverain qui l'envoie, et que par conséquent plus grand est ce roi, plus on doit à son ambassadeur d'honneur et de respect. Mais la commission qu'il a excède de beaucoup celle des apôtres, qui étaient si éloignés de prétendre représenter Dieu qu'ils abhorraient la pensée de recevoir, en les regardant avec la plus vif chagrin, les honneurs divins que des hommes ignorants et superstitieux voulaient leur rendre. Et en deuxième lieu, que les ambassadeurs ne sont envoyés qu'à des souverains.»

^{xii}. Anglais : «whose very breathing», dont le souffle même (ou la respiration même). Il y a peut-être ici une allusion à la théorie classique de la création continuée.

^{xiii}. L'anglais ajoute «mortel».

^{xiv}. Anglais : «a very little skill», un tout petit peu d'habileté.

^{xv}. Il va s'agir d'un certain nombre de thèmes, messianiques ou autres, fort utilisés dans le siècle précédent par ceux qu'agitait le désir ou l'espoir d'un nouvel ordre social, et non complètement oubliés.

^{xvi}. Anglais : «les captivités particulières»; peut-être le traducteur pense-t-il, à tort, qu'il s'agit d'une unique captivité (celle d'Egypte ou celle de Babylone sans doute), ou bien le singulier est-il dû à ce qu'il s'agit du seul peuple d'Israël, sans application aux autres.

^{xvii}. L'anglais est plus moderne : «si on tenait compte du contexte» («should the context be minded»).

^{xviii}. Anglais : «their allegiance», leur loyauté envers les pouvoirs établis.

^{xix}. Au lieu des mots «et ils seront pervertis avant de songer que le prédicateur a quelque dessein contre la concorde de la société», il y avait dans la première édition anglaise «ils ne pourront nullement juger de l'orthodoxie d'un prédicateur en ce qui concerne la paix publique».

^{xx}. C'est-à-dire s'excusent sur leur ignorance alors que leur faute est flagrante (anglais : «pretend ignorance in the flagrancy of their guilt»).

^{xxi}. L'anglais dit simplement «un lieu d'assemblée»; mais «meeting-house» désignait essentiellement un lieu où les Non-Confromsites se réunissaient pour célébrer leur culte, et le

traducteur a entièrement raison. Van Effen est un peu trop spécifique en traduisant «une Eglise Presbitérienne».

^{xxii}. Le «Book of Common Prayer», qui est le rituel anglican.

^{xxiii}. L'anglais dit «a significant smile», un sourire plein de sens, c'est-à-dire un sourire complice ou d'exhortation à l'action (criminelle).

^{xxiv}. P. 52 v°.

^{xxv}. Anglais : «for his cloth», c'est-à-dire pour sa profession, son ordre.

^{xxvi}. Cette phrase n'est pas sans ironie; on peut la comparer avec le texte de l'«Essai sur la Charité» où Mandeville écrit que «le jour du Sabbat est le plus utile de la semaine» (*Fable*, >I, p.352, Kaye, p. 307).